

GAP | La Ville doit modifier son mode d'approvisionnement en eau depuis dix ans.

Eau potable : tensions



Le président de l'ASA, Robert Nebon, présente l'état du canal de Gap, près de son domicile. Les feuilles mortes n'ont pas à y craindre l'humidité. Photo LeGUC.C.

L'INFO EN +

L'OPPOSITION RÉAGIT

Pour Isabelle David, de Tous capables – Gauche, « la Ville refuse de s'engager pour que tout soit mis en œuvre afin de protéger notre territoire du manque d'eau ». L'Élué demande « à relancer les études et planifier les aménagements nécessaires pour l'utilisation de la nappe des Choulières ». Pour Christophe Pierrel, d'Ambitions pour Gap, « la prise d'eau des Ricoux [...] montre ses limites » et « l'augmentation du débit des sources de Bayard [...] ne suffira pas ». L'Élué affirme que le maire « a brusqué et braqué contre lui tous les acteurs du projet » des Choulières.

C'est une décision qui est passée sous les radars de nombreux élus locaux, et qui, pourtant, constitue un coup de semonce pour la majorité municipale gapençaise. La préfecture a mis en demeure, le 18 mai, la Ville de Gap, de mettre en conformité les infrastructures utilisées pour amener l'eau potable dans la commune.

Le document évoque des risques de "contamination extérieure" de l'eau sous le col de Manse. Or, c'est là que se situe le point de fourniture du lac des Jaussauds, une des

principales sources d'approvisionnement du canal de Gap. Après plusieurs mois de procédures, et des remarques de l'Association syndicale autorisée (ASA), la décision de la préfecture sonne comme une remise en cause du modèle d'approvisionnement de la ville, et plus globalement, de tout le bassin gapençais, fondé sur une source d'approvisionnement unique. La mise en demeure de la préfecture évoque en effet une mesure qui pourrait s'avérer révolutionnaire : « déconnecter, dès que nécessaire, l'alimentation en eau du lac des Jaussauds en période d'affluence touristique sur le site d'Orcières-Merlette ».

Une polémique (trop) vite oubliée ?

Fin mai, la mairie avait réagi face à de possibles risques sanitaires pointés par Veolia. Le 29 mai, une alerte avait été lancée à la suite d'un acte de vandalisme », comme l'expliquait alors le maire Roger Didier. À la suite de prélèvements d'eau puis à des analyses, l'alerte lancée sur l'eau potable a été levée rapidement.

L'affaire avait déjà mis en évidence les risques inhérents aux sources de surface. Pourtant, nombre d'élus locaux ont déclaré ne pas avoir été mis au courant des avertissements, bien plus graves, formulés par l'Agence régio-

nale de santé dans la mise en demeure de la préfecture. La préfecture a en effet imposé des travaux au canal pour éviter les infiltrations extérieures sous le col de Manse. D'après son président, Robert Nebon, le Canal a commandé les toiles nécessaires aux travaux, mais ceux-ci n'ont pas encore réellement commencé.

Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à charger Roger Didier. « Il ne veut pas chercher l'eau, c'est seulement à charger le DDT (Direction départementale des territoires) que cela intéresse », accuse le responsable du canal. Le président argue qu'une convention avait été réalisée « avec Jean-Marc Martin et un de ses ingénieurs. Ils étaient d'accord. On est prêt à passer une conduite si ça ne touche pas à nos débits », précise-t-il, avant d'ajouter « ne pas comprendre » pourquoi un accord

n'a pas pu se réaliser. « Monsieur le maire n'y met pas du sien. Dans 15 jours, s'il y a un accord, on est prêt à faire des travaux. »

Pourtant, Robert Nebon est hostile à une séparation des conduits (eau potable d'un côté, eau d'irrigation de l'autre). Pour lui, cela aboutirait à un manque d'efficacité économique. Et, contrairement à ce que les études sanitaires ont montré, il considère que la différence de qualité entre la nappe de Choulières et celle des Ricoux n'est pas flagrante.

Et il ne semble pas très effrayé par la perspective de 2020, alors que les débits réservés seront plus rigoureux.

LA PHRASE

« Ces manquements constituent un risque de nature à dégrader la qualité de l'eau brute utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine de la ville de Gap. »
La préfecture des Hautes-Alpes à l'adresse du Canal de Gap

Pour l'heure, rien ne bouge, la Ville et le Canal se renvoient la balle

et immobilisme

SURCÔÛ Un risque pointé du doigt par Roger Didier

Depuis plusieurs années, le débat autour de la diversification de l'approvisionnement en eau provoque quelques remous au conseil municipal. Roger Didier, maire de Gap, dit être prêt à discuter avec toutes les parties prenantes : « Ma porte est ouverte, je n'ai aucune animosité. » Mais il pointe du doigt un risque de surcoût pour l'usager gapençais. « La Ville de Gap ne veut pas cumuler les dépenses relatives au bassin des Ricous (la ressource actuelle) et les nouvelles dépenses qu'il faudrait avoir pour aménager les Choulières (la source privilégiée par l'ensemble des institutions). »

« J'ai toujours demandé que le Canal de Gap ne prenne plus en compte la convention »

Une convention lie Gap au canal jusqu'en 2049, et le maire craint devoir continuer à payer ces dépenses ordinaires en plus des investissements lourds pour changer de source d'eau.

Par ailleurs, le maire estime se trouver bloqué par le refus du canal d'installer

un adducteur. Cet outil permettrait à l'eau des Choulières de reprendre (en partie) les installations du canal, qui n'aurait plus qu'à faire payer un droit de passage. « J'ai toujours demandé que le canal de Gap ne prenne plus en compte la convention. On a assez de compensations à offrir pour que le canal ne soit pas lésé. La majorité précédente l'a privé de l'eau d'une microcentrale, je ne vois pas pourquoi on ne la remettrait pas en route si nous avons un accord. Et si une autre microcentrale doit ouvrir, pourquoi pas. »

En attendant, un troisième larron vient compliquer ces relations entre le Canal et la Ville : il s'agit du Siénad, un syndicat d'approvisionnement du Champ-saur.

D'après l'ASA (Association syndicale autorisée) du canal, c'est cet organisme qui doit mettre en œuvre l'approvisionnement en eau par le lac des Choulières, d'où la crainte, pour Roger Didier, de devoir passer par une double facturation : une première pour le canal, et une seconde pour la Siénad. Pour lui,



Roger Didier, maire de Gap. Photos Le D.U.C.C.

cela signifierait une double facturation, alors qu'il fait de son faible coût (« le deuxième meilleur de France ») un point fort de son bilan.

c.c.

LA PHRASE

« Je cherche une solution, mais je ne veux pas qu'elle soit pénalisante. Un maire a la responsabilité de ses citoyens. »

Roger Didier Maire de Gap

ANALYSE Un approvisionnement qui doit être diversifié depuis près d'une dizaine d'années



Une trentaine d'élus s'étaient regroupés, en novembre 2015, contre l'enquête publique qui a conduit à accentuer l'utilisation de la prise d'eau des Ricous. Photo Le DA Laurent Gayot de Tarrigues

Roger Didier a commenté à évoquer la nappe des Choulières en 2007. C'était lors d'un comité de pilotage, durant lequel l'hypothèse du lac des Choulières avait été privilégiée à toutes les autres options, de la Durance au Buëch, en passant par le lac de Serre-Ponçon. Le maire de Gap a réitéré cette promesse à plusieurs reprises. Dans nos colonnes, dans l'édition du 10 octobre 2012, il déclarait ainsi : « Je me suis donné dix ans pour aboutir à une solution. » Et, lors d'un conseil municipal, il y a deux ans, l' élu a confirmé cette date qu'il s'est lui-même fixée.

Lors de ce conseil, justement, certains propos rassurants avaient été formulés pour modérer l'importance d'éventuels retards. Roger Didier avait notamment répondu aux critiques de l'opposition en affirmant qu'« il n'y a

aucune inquiétude sur l'approvisionnement en eau ». Deux ans plus tard, le Canal de Gap a pourtant dû annoncer une situation de pénurie inédite depuis 30 ans [lire notre édition du 3 octobre].

Une mobilisation sans lendemain

Parmi les élus du Champsaur, la baisse tendancielle des ressources du Drac avait incité à la mobilisation. À Champoléon, le collectif Drac a essayé de porter ce message, il y a deux ans. Plusieurs dizaines du Champsaur-Valgaudemar s'étaient rassemblées au lieu-dit des Ricous pour exprimer leur ras-le-bol vis-à-vis de l'immobilisme. Le collectif a pu participer au conseil municipal de Gap, où Bernard Beissier, le responsable de l'organisation, se souvient « avoir été bien entendu par l'ensemble du

conseil, opposition incluse. »

Pourtant, d'après ce collectif, « l'eau du Drac prélevée en surface n'est pas adaptée à l'usage d'eau potable du point de vue sanitaire ». Celle-ci nécessite, en effet, un traitement plus lourd avant de pouvoir s'écouler dans les robinets. Contrairement à la nappe des Choulières. L'Agence de l'eau avait ainsi évoqué l'approvisionnement actuel, aux Ricous, de « sensible aux pollutions chroniques ou accidentelles » en comparaison de la nappe des Choulières « une ressource en eau souterraine de très bonne qualité, peu exploitée et présentant des potentialités aquifères importantes ». Même si cela n'est pas l'avis du président du canal, pour qui ceux qui jugent l'eau des Ricous moins bonne « racontent n'importe quoi ».

LE DIAGNOSTIC Précis mais sans aucun effet

En septembre 2010, déjà, l'Agence de l'eau avait élaboré un plan de diversification des sources d'eau de Gap. « L'actuelle alimentation de la ville de Gap pose ainsi des problèmes en matière de protection de la ressource afin de fournir, en toute période, une eau de qualité pour l'alimentation en eau potable. »

Mais, même si presque sept ans se sont écoulés depuis, rien n'a été fait pour mettre en place « la substitution d'une partie des prélèvements de l'eau du canal de Gap » pourtant qualifiée de « nécessaire » par l'organisme. La solution identifiée par de nom-

breuses parties, dont l'Agence de l'eau elle-même, à savoir « la nappe alluviale dite de la plaine des Chabottes ».

Une première échéance déjà passée

Le plan prévu par ce rapport devait « permettre, d'ici à 2014, le maintien d'un débit minimum biologique » dans le secteur des Ricous. Trois ans après cette première limite, certes indicative, la situation ne semble guère avoir évolué. Les eaux restent donc, comme en 2010, « sensibles aux pollutions chroniques ou accidentelles ».



CHAMPSAUR Impatience et exaspération quant à la surexploitation du Drac

« On milite depuis des années pour qu'il y ait une diversification qui s'opère, ça concerne en premier lieu la ville de Gap et sa volonté de diversifier sa ressource. » Patrick Ricou sait de quoi il parle. Maire d'Orcières, président de la communauté locale de l'eau du Drac amont, et vice-président du Département, il ne peut que constater que le problème perdure. « Aujourd'hui, l'unique point de prélèvement pour la ville de Gap reste le même, c'est la prise d'eau des Ricous. C'est une solution qui n'est pas pérenne à long terme, il y a des risques importants. »

Le premier risque qu'il note est d'ordre quantitatif. La pénurie historique constatée cette année prouve, s'il le fallait encore, que le Drac risque de se retrouver en mauvaise posture à chaque saison sèche. « Ce sera d'autant plus prégnant à partir de 2020 », explique l'élu, car

le débit d'écoulement réservé (donc l'eau qui ne pourra pas être prélevée) ne sera plus abaissé, comme c'est le cas en ce moment, en période d'irrigation. Le second risque porte sur la qualité, car la source d'approvisionnement actuelle est en surface, ce qui induit plus de risques de contaminations extérieures.

Des querelles qui font traîner le dossier

Pour cet élu du Champsaur, la solution la plus évidente serait de faire venir l'eau des Choulières, un lieu-dit situé dans la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas. « On exige que l'eau y soit acheminée sur Gap par une conduite dissociée de l'eau d'arrosage », précise-t-il. De sorte que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine soit mieux assurée. En effet, la nappe des Choulières, enterrée, « est plus abondante et de qualité », contrairement à l'eau

« fragile » des Ricous, actuellement utilisée.

Le problème, c'est qu'entre les élus du Champsaur, ceux de Gap, l'Association syndicale autorisée (ASA) qui gère le canal de Gap, et d'autres acteurs encore, les relations sont parfois loin d'être au beau fixe.

Pour Patrick Ricou, c'est la principale explication au fait que la situation n'ait pas significativement évolué en plusieurs années. « Il y a des relations conflictuelles entre la Ville de Gap et le Canal de Gap qui transporte l'eau, qui la traite. Cette relation entre le fournisseur et la Ville est compliquée de longue date. On en subit les conséquences, et les choses ne s'arrangent pas. Il y a de la lassitude chez les élus du Champsaur », confie-t-il. Bref, pour les élus du Champsaur, la question n'est certainement pas de choisir un camp entre la Ville et le Canal, mais plutôt de dénoncer un immobilisme prégnant.



Patrick Ricou, maire d'Orcières. Photo Le DLM - A.B.

L'INFO EN +

DES RAISONS D'ESPÉRER ?

Le maire d'Orcières veut garder espoir : « J'espère que le bon sens finira par l'emporter, car les sujets de sécurisation d'eau potable sont suffisamment importants. On devrait pouvoir dépasser certains blocages. Ou alors on trouve une autre solution, d'un autre ordre d'un point de vue économique, comme aller chercher l'eau dans la Durance. »

OPPOSITION « Il faut que le combat de coqs cesse »

Dans l'opposition, Joël Reynier, conseiller municipal de la liste Front de gauche de Jean-Claude Eyraud, croit peu à la volonté de concorde de Roger Didier, mais appelle lui aussi à la concorde. L'élu gapençais appelle à « travailler au-delà de la droite et de la gauche ». Lui aussi pense que « les Chauilières sécuriseraient l'approvisionnement », mais il regrette qu'une « étude ait été stoppée au sujet de la pose d'un conduit à partir des Chauilières ». De l'intérieur, il constate les difficultés de la Ville à dialoguer avec l'ASA. « On a des gens qui ont du mal à parler entre eux, il faut que le préfet reprenne en main le dossier. Les poursuites judiciaires ne facilitent pas le climat entre le maire de Gap et le président de l'Association syndicale autorisée. Je ne les incrimine pas, mais il faut que le combat de coqs cesse un peu. Ce qui m'inquiète, c'est qu'on a les solutions, mais que cela bloque malgré tout. L'équipe municipale cherche à trouver des solutions, mais ça bloque. Si la situation est plus qu'urgente, le préfet devra



Joël Reynier, conseiller d'opposition à Gap.

réunir tout le monde. »

Pour l'heure, les relations semblent en effet compliquées entre élus du Champsaur et majorité gapençaise. L'an passé, cette dernière a ainsi mis en place une "enquête publique" destinée à prouver la pertinence des prélèvements du Drac. La décision avait alors fait bondir le collectif Drac, soutenu par les élus du Champsaur, qui ont lancé une pétition qui a recueilli 510 signatures en avançant, notamment, le fait que « l'eau du Drac prélevée en surface n'est pas adaptée à l'usage d'eau potable du point de vue sanitaire ».

JUSTICE Une procédure entre la Ville et le Canal

Pour ne rien arranger, la procédure financière, engagée par la Ville de Gap à l'encontre de l'ASA Canal de Gap, n'en finit plus de rebondir. La Ville a lancé une procédure judiciaire destinée à réduire sa facturation, jugée excessive. Le tarif de 10 centimes par litre, déterminé suivant les règles d'une convention signée en 1964 puis révisée en 1985, ne convenait plus à Roger Didier. La Ville réclamait ainsi, ce qu'elle estime être un trop-plein payé entre 2004 et 2008 au Canal, et équivalant à 298 180 €.

Rebelote cette année

Depuis 2013, ces désaccords persistent, et le tarif de l'eau est passé progressivement à 17 centimes le litre. L'eau a en effet subi plusieurs haus-



Vincent de Truchis, directeur du Canal de Gap. Photo Le DLR/M

ses liées à un changement de mode de calcul, que la Ville rejette au nom d'une convention vieille d'un demi-siècle. Pour l'instant, « les procédures sont en cours », se contente d'indiquer la mairie.